



Bibliothèque et Archives nationales du Québec :

→ LE CHOIX DE LA CONVERGENCE

Un peu d'histoire

De création relativement récente (2006), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) est une institution unique à bien des égards dans les milieux documentaires. Formée par la fusion successive de trois institutions, elle a hérité de leurs mandats respectifs, lesquels se trouvent au cœur de sa mission : un mandat de bibliothèque nationale, un autre d'archives nationales et, enfin, un troisième de bibliothèque publique.

Société d'État relevant du ministère de la Culture et des Communications du Québec, BANQ a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois. Elle est la seule institution ayant un mandat de bibliothèque nationale parmi les institutions documentaires provinciales au Canada, Bibliothèque et Archives Canada jouant ce rôle pour l'ensemble du pays.

Depuis 2006, BANQ s'est rapidement imposée comme un acteur majeur de la société du savoir, grâce à une approche d'intégration de ses ressources et de son offre de services : mise en commun de ses collections et de ses fonds d'archives, recherche et harmonisation des meilleures pratiques professionnelles, services offerts à tous, sans distinction d'âge, de statut social ou d'origine, offre continue de ressources nouvelles, notamment dans le domaine du numérique. Elle dessert l'ensemble de la collectivité québécoise, à travers ses douze établissements implantés dans toutes les régions du Québec.

BANQ reçoit chaque année près de trois millions de visiteurs, alors que son portail internet accueille plus de cinq millions de visites virtuelles. Située au cœur de la métropole, Montréal, la Grande Bibliothèque, principal édifice de diffusion de BANQ, a reçu plus de 23 millions de visiteurs depuis son ouverture en 2005, ce qui représente près de 10 000 personnes par jour. Cet achalandage fait d'elle la bibliothèque la plus fréquentée en Amérique du Nord, de même que la plus fréquentée de la francophonie, et la destination culturelle la plus visitée à Montréal (selon les données comparatives les plus récentes, datant de 2011).

Le succès de Bibliothèque et Archives nationales puise ses origines dans la vaste gamme de services qu'elle offre grâce aux fusions qui lui ont donné substance. La fusion de la Bibliothèque nationale du Québec avec la Grande Bibliothèque du Québec qui forma, en 2001, la nouvelle Bibliothèque nationale, puis celle de 2006 avec les Archives nationales du Québec, ont joué un rôle essentiel dans l'extension des mandats de l'institution et dans sa capacité à les remplir sur l'ensemble du territoire, ce qui lui a permis de se transformer, au fil du temps, en une institution documentaire de premier plan et en un foyer culturel important.

Un court retour sur ces fusions permettra de mieux comprendre la nature et l'étendue des mandats actuels de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Les origines de BANQ remontent à la création des Archives de la Province

GUY BERTHIAUME

Guy.Berthiaume@banq.qc.ca

PASCALE RYAN

Pascale.Ryan@banq.qc.ca

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Guy Berthiaume est président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et secrétaire général du Réseau francophone numérique.

Pascale Ryan est chargée de projets à la présidence de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

de Québec, en 1920, lesquelles deviendront, en 1970, les Archives nationales du Québec (ANQ). À compter de 1971, les ANQ amorcèrent un vaste projet de régionalisation qui, échelonné sur plusieurs années, permit à l'ensemble des régions administratives du Québec d'abriter leur propre centre d'archives. À terme, dix centres d'archives ont été mis sur pied qui ont pour mission de recevoir les archives administratives et privées des régions du Québec.

La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), pour sa part, fut fondée en 1967 et son fonds de départ constitué des collections et des biens de la bibliothèque Saint-Sulpice, une bibliothèque créée en 1914 par les Sulpiciens qui fut acquise par le gouvernement du Québec en 1941. Le fonds de la BNQ s'est enrichi grâce au dépôt légal, qui, depuis 1968, oblige les éditeurs québécois à déposer à la BNQ deux exemplaires de leurs œuvres imprimées : livres, brochures, journaux, revues, livres d'artistes et partitions musicales¹.

Au fil du développement de la mission et des collections de la BNQ, celle-ci se voit de plus en plus confrontée à des problèmes d'espace et elle doit envisager le déménagement de ses collections et de ses services. Parallèlement, la bibliothèque centrale de la Ville de Montréal, elle aussi logée dans un édifice patrimonial désuet, vit les mêmes problèmes. Dès 1996, le gouvernement du Québec et la Ville entament des pourparlers pour examiner la pertinence de reloger au même endroit la collection de diffusion de la BNQ et la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal. C'est dans cette perspective que le gouvernement met sur pied un comité chargé d'étudier la possibilité de créer une grande bibliothèque publique à Montréal. De ce projet de transfert de deux collections

importantes naît le projet de Grande Bibliothèque du Québec (GBQ).

En 2001, le gouvernement du Québec adopte une loi fusionnant les activités de la BNQ et de la GBQ. La nouvelle société d'État porte le nom de Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et hérite de deux mandats distincts : d'une part, l'acquisition, la conservation et la diffusion de la Collection nationale et, d'autre part, l'acquisition et la diffusion d'une collection de prêt grand public.

L'édifice de la Grande Bibliothèque est inauguré fin avril 2005, dans le Quartier Latin, sur la plaque tournante du métro, là où trois des quatre lignes du métro se croisent et là où transitent quotidiennement plus de 500 000 personnes. La Grande Bibliothèque connaît un succès immédiat auprès de la population.

En 2004, dans le cadre d'un vaste plan de modernisation de l'État, le gouvernement du Québec annonce la fusion de la nouvelle BNQ et des ANQ pour créer une nouvelle institution, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), vouée à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire publié, archivistique et filmique. La fusion est effective le 31 janvier 2006.

Le gouvernement du Québec voit plusieurs avantages dans cette fusion. L'intégration, sous une même entité, de la gestion du patrimoine documentaire, de l'expertise et du savoir-faire est un des axes centraux du projet. Le renforcement de la capacité de mise en valeur et de diffusion des archives nationales, la constitution d'une grande collection documentaire nationale, une intégration des fonds documentaires facilitant les activités de recherche et la valorisation de la lecture et de l'histoire sont également au nombre des objectifs du législateur. De plus, dans l'optique du gouvernement, la nouvelle infrastructure sera mieux en mesure de relever le défi de la numérisation du patrimoine documentaire.

L'apport des Archives nationales à la nouvelle institution est fondamental. En effet, les dix centres d'archives permettent, d'une part, l'existence d'antennes régionales d'acquisition, de recherche et de diffusion et, d'autre

part, une capacité nouvelle de mettre en réseau les archives, les bibliothèques et les sociétés d'histoire et de réseauter avec d'autres institutions culturelles du milieu (musées, centres d'interprétation, etc.). Ces éléments sont au cœur de l'identité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le choix du nom de la nouvelle institution reflète le souci de préserver les missions originales des organismes fusionnés.

Une institution, trois missions, douze édifices

BANQ est certes une institution multiforme, mais chacune de ses composantes conserve sa mission propre. Ces missions spécifiques, contenues dans la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec et dans la Loi sur les archives, sont prises en charge par trois directions générales : la direction générale de la diffusion, la direction générale de la conservation et la direction générale des archives.

Une grande bibliothèque publique

La politique de la lecture de 1998 du gouvernement du Québec avait tracé les principales lignes du rôle et de la mission de la Grande Bibliothèque, lesquelles se traduisent par la poursuite des objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

C'est à la direction générale de la diffusion que revient la tâche de mettre en œuvre ces objectifs. Ses équipes travaillent dans la Grande Bibliothèque, vaste espace public de 33 000 m² au cœur de Montréal.

1. Les documents suivants sont présentement soumis au dépôt légal : livres, affiches, cartes géographiques et plans, cartes postales, documents électroniques sur support matériel et logiciels, enregistrements sonores, estampes, films et émissions de télévision, livres d'artistes, partitions musicales, programmes de spectacles, publications diffusées sur internet, journaux et revues et reproductions d'œuvres d'art.

Cet emplacement géographique stratégique lance un signal fort d'ouverture à l'ensemble de la communauté : toutes les couches de la société y sont accueillies et s'y sentent chez elles. La Grande Bibliothèque a d'ailleurs été pensée en fonction du modèle des grandes bibliothèques publiques nord-américaines, qui ne se contentent pas de conserver des documents et d'y donner accès, mais qui dispensent aussi des services, en particulier des services qui visent l'inclusion sociale et la liberté intellectuelle. Ces lieux de culture et de partage sont aussi, et de plus en plus, des lieux d'acquisition de compétences, de perfectionnement et de sociabilité, pivots essentiels et démocratiques de la société du savoir. Dans cette perspective, la Grande Bibliothèque offre

des services spécialisés aux clientèles ciblées par son mandat, comme les chercheurs d'emploi, les nouveaux arrivants, les communautés autochtones, les gens d'affaires ou les personnes handicapées.

La Grande Bibliothèque est également un foyer culturel montréalais important. On y présente des expositions et on y tient une grande variété d'événements culturels : projections cinématographiques, récitals, ateliers de formation, débats, lectures publiques ou colloques.

Dès son ouverture, il y a neuf ans, la Grande Bibliothèque s'est imposée comme un milieu de vie pour les usagers qui la fréquentent, un espace mitoyen entre le travail et la maison, ce que les Américains appellent un « troisième lieu ». L'engouement pour

ses espaces physiques, à une époque où l'accès à l'information se fait par internet et où les usagers peuvent télécharger des livres électroniques sur leurs tablettes de lecture sans quitter la maison, a mené à repenser les lieux en fonction d'un nouveau paradigme. Instruits des tendances actuelles en matière de troisième lieu, des architectes travaillent à l'heure actuelle à reconfigurer le rez-de-chaussée de l'édifice pour que les usagers s'y sentent aussi à l'aise que dans leur salon ou dans un café.

Certes, la Grande Bibliothèque est un succès montréalais en matière de bibliothèque publique, mais son mandat est également de couvrir l'ensemble du territoire québécois. Elle offre des services à distance, comme la référence, et se trouve au cœur d'un service

de prêt entre bibliothèques, ce qui permet aux résidents de régions éloignées de profiter à distance de ses collections.

La direction générale de la diffusion a aussi pour mission d'agir comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle offre des services d'information et de documentation en bibliothéconomie et sciences de l'information au personnel des bibliothèques et centres de documentation du Québec, et plus particulièrement aux bibliothèques publiques. Elle suscite également la coopération entre les bibliothèques dans le cadre de nombreux projets et elle propose des services de référence et de soutien professionnel en matière de gestion et de prestation de services en bibliothèque.

Enfin, la Grande Bibliothèque agit comme bibliothèque centrale pour les Montréalais et les bibliothèques montréalaises, en vertu d'une entente avec la Ville de Montréal.

Les collections de la Grande Bibliothèque, en accès libre et gratuit, y sont groupées essentiellement autour de deux pôles : une collection universelle de prêt et la Collection nationale. La Collection universelle offre plus de 4 millions de documents : livres, revues, journaux, films et disques, cartes géographiques, microfilms, etc., pour le prêt et la consultation sur place. La Collection nationale est formée de l'ensemble quasi exhaustif de l'édition québécoise et de documents relatifs au Québec publiés à l'étranger : livres, ouvrages de référence, publications gouvernementales, revues, journaux et microformes. Les documents y sont accessibles pour consultation en libre accès. La Grande Bibliothèque abrite également la Collection nationale de musique, constituée de partitions et d'enregistrements sonores, et celle du Centre québécois de ressources en littérature pour la jeunesse, qui rassemble des livres destinés à un public jeune. Ces trois collections font partie des collections patrimoniales de BAnQ.

Une bibliothèque nationale

En plus de son mandat de bibliothèque publique, BAnQ a également pour mission de rassembler, de

conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du territoire. Ce mandat de conservation et de diffusion relève des services de la direction générale de la conservation qui assure la mission de bibliothèque nationale de BAnQ et est responsable de l'acquisition, du traitement, de la sauvegarde et de la mise en valeur des collections patrimoniales imprimées.

À l'exception des documents de la Collection nationale, de la Collection nationale de musique et du Centre québécois de ressources en littérature pour la jeunesse disponibles à la Grande Bibliothèque, les collections patrimoniales sont regroupées dans un autre édifice de BAnQ situé dans le quartier Rosemont – La Petite Patrie – et elles sont disponibles pour consultation sur place. Grand public et chercheurs ont accès sur demande aux affiches, cartes postales, estampes, à l'iconographie documentaire, aux livres anciens, livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, programmes de spectacles et reliures d'art qui composent les collections spéciales.

La direction générale de la conservation veille aussi au développement et au rayonnement du patrimoine documentaire québécois par des publications, l'organisation de colloques et des partenariats avec les milieux universitaires.

Les Archives nationales

La mission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le domaine des archives est encadrée par la Loi sur les archives. BAnQ assure ainsi la conservation d'archives publiques et privées et en facilite l'accès partout au Québec. Elle encadre, soutient et conseille les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

BAnQ assume cette mission grâce à ses dix centres d'archives répartis sur tout le territoire. Ce réseau régional favorise la conservation des archives dans leur milieu d'origine afin qu'elles soient disponibles là où elles sont le

plus utilisées. Ouverts aux chercheurs et au grand public, les centres d'archives regroupent et proposent plus de 59 kilomètres de documents écrits, soit l'équivalent d'environ 180 000 boîtes d'archives, 750 000 cartes et plans, près de 15 millions de photographies, cartes postales, gravures, plus de 343 000 dessins d'architectes et d'ingénieurs, et plus de 72 600 films, vidéos et enregistrements sonores dans des fonds d'archives gouvernementales, judiciaires, civiles et privées.

Des axes de convergence

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est donc composée de trois pôles qui agissent chacun dans leur domaine de responsabilités respectif. La fusion des trois institutions a cependant eu des répercussions sur le rapprochement des professions, sur les pratiques professionnelles et sur l'offre de services.

Le rapprochement des professions

Même si plusieurs fonctions entourant la gestion de l'information sont communes à la bibliothéconomie et à l'archivistique, et même si, dans les deux cas, l'objectif est d'acquérir, de conserver et de rendre accessible l'information quelle que soit sa forme, il existe tout de même de nombreuses différences entre les deux disciplines. C'est vrai en particulier en ce qui concerne la création, l'acquisition, le traitement ou le repérage des documents, ou encore le travail de référence auprès des usagers. Ces différences ont des incidences directes sur les pratiques professionnelles des bibliothécaires et des archivistes et elles représentent de véritables enjeux.

Depuis 2006, cependant, et tout en tenant compte de la spécificité des professions, bibliothécaires et archivistes travaillent de concert sur plusieurs dossiers, mettant en commun leurs expertises respectives. Le nouveau *Guide d'indexation des archives*, par exemple, découle d'un important travail de mise à jour entrepris par des archivistes avec la collaboration de

bibliothécaires, afin d'assurer le repérage efficace des archives et d'offrir une meilleure visibilité dans les moteurs de recherche.

Le rapprochement des professions s'exerce aussi sur d'autres plans. Par exemple, la terminologie utilisée au sein de BAnQ, tout en respectant les différences entre les professions, a connu un exercice de normalisation, de manière à mettre sur pied une base commune à laquelle tous les employés peuvent se fier. Il a été possible de convenir d'une terminologie institutionnelle et d'une typologie commune pour identifier, par exemple, les unités de contenu documentaires, les unités matérielles et les genres documentaires.

L'échange d'expertise concerne également la conservation et la numérisation, l'un des grands chantiers de BAnQ. Les documents à numériser sont sélectionnés par les bibliothécaires et les archivistes qui assurent

le service direct aux usagers, ce qui permet de comprendre les besoins et d'identifier les documents les plus demandés. Les bibliothécaires et les archivistes des collections patrimoniales sont également mis à contribution pour cibler les corpus à numériser, en fonction des besoins les plus urgents en termes de sauvegarde. La direction de la numérisation, qui gère un programme de numérisation unifié, a normalisé les pratiques de numérisation dans les ateliers des centres d'archives. L'échange d'expertise porte également sur la fourniture d'appareils de numérisation et sur l'assurance qualité des fichiers.

L'offre de services

La fusion a également eu des incidences sur l'offre de services. Certes, la Bibliothèque nationale avait un mandat territorial, mais elle offrait

somme toute peu de services aux usagers des régions. La présence des centres d'archives régionaux au sein de l'institution a permis d'élargir les services sur l'ensemble du territoire, donnant du coup à BAnQ un statut de véritable institution nationale, capable de desservir les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Les collections et les publics

L'un des impacts les plus perceptibles de la fusion est sans doute l'activité de diffusion pratiquée par les trois grands pôles institutionnels (archives, bibliothèque patrimoniale et bibliothèque publique) : l'ensemble des citoyens québécois a accès à l'ensemble des collections patrimoniales. De surcroît, dans le cas particulier de la Collection nationale, les documents sont accessibles en libre-service pour consultation sur place.



Une certaine porosité des publics est décelable en ce qui concerne les ressources en généalogie, distribuées entre la Collection nationale, les centres d'archives et le portail internet. Elle est également remarquable au sein de la Grande Bibliothèque, grâce à la juxtaposition de la Collection nationale et de la Collection universelle : grand public et chercheurs se côtoient d'une collection à l'autre. La proximité du Centre d'archives de Montréal et de la Grande Bibliothèque permet une circulation facile entre les deux édifices.

Le portail internet

Le portail internet est l'outil privilégié pour atteindre l'ensemble des publics sur l'ensemble du territoire. Accessible en tout temps et en tous lieux, le portail donne accès aux catalogues, aux collections et aux services de BAnQ.

Le portail est constamment enrichi par la mise en ligne de fichiers

issus du programme de numérisation des imprimés et des documents d'archives. Plus de deux millions de fichiers sont ajoutés annuellement aux collections numériques. On y trouvait, en 2012, plus de 10 millions de fichiers, dont 62 % étaient des documents d'archives.

Le portail est l'objet d'un travail de transversalité sur le plan des contenus. La recherche multisources permet une recherche globale dans cinq sources principales de données, notamment dans les deux catalogues de BAnQ (bibliothèque et archives).

L'interface « Images », lancée en mars 2012, est certainement l'un des plus beaux exemples de cette transversalité. La conception et la mise en œuvre de ce nouvel outil de diffusion voué à la valorisation des ressources iconographiques n'allaient pas de soi compte tenu de l'existence de deux catalogues distincts, partant de deux traditions d'analyse et de catalogage. Toutefois, la mise en commun et l'harmonisation des pratiques bibliothéconomiques et archivistiques, en

plus de l'apport novateur de l'équipe informatique associée au projet, en ont permis la réalisation. Les solutions trouvées en matière de gestion et de création des métadonnées permettent aujourd'hui à BAnQ d'offrir à ses usagers un outil de découverte qui répond aussi bien aux besoins du grand public qu'à ceux des chercheurs.

Une voie d'avenir : la régionalisation des services

Le réseau des dix centres d'archives a permis d'étendre l'action de BAnQ à l'échelle du territoire du Québec. Ces centres accueillent des expositions itinérantes produites par l'institution, ce qui représente sans doute l'une des réalisations les plus intéressantes de l'institution fusionnée en matière de démocratisation de l'accès à la culture.

Bibliothèque et Archives nationales travaille à l'heure actuelle à enrichir la vocation des centres d'archives afin qu'ils puissent devenir de véri-

tables centres de BAnQ à part entière, offrant toute la gamme des services de l'institution dans leur région. Plusieurs pistes d'action ont été identifiées. L'une des premières est de consolider la prestation de service de type « bibliothèque nationale » dans les centres d'archives à l'extérieur de Montréal et de Québec. Les usagers pourront y consulter le patrimoine documentaire publié présentant un intérêt pour leur région, soit par le sujet traité soit par la localisation géographique de l'éditeur. De plus, les abonnés de BAnQ pourront remettre dans les centres régionaux les documents empruntés à la Grande Bibliothèque, à Montréal.

Les éditeurs pourront effectuer le dépôt légal dans les centres de BAnQ et les responsables des centres deviendront des facilitateurs de ce dépôt légal, en assurant la liaison avec les éditeurs et les organismes culturels régionaux.

En matière d'activités culturelles, outre la circulation des expositions, des ateliers et des conférences seront offerts par les responsables de collections de Montréal et de Québec dans les centres régionaux. De plus, des colloques et des journées d'étude seront tenus à l'extérieur de Montréal, en mettant à profit les partenariats de BAnQ avec les universités sises en région.

La régionalisation des services de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est sans doute l'une des avenues de développement institutionnel les plus prometteuses.

Conclusion

Le modèle d'une institution publique unissant les missions de bibliothèque et d'archives nationales n'était pas une nouveauté lors de la création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en 2006. Déjà, en 2004, Bibliothèque et Archives Canada avait pavé la voie vers la rationalisation et l'unification des services et des missions. Et dans le contexte de la montée du numérique, plusieurs pays, dont Singapour et la Nouvelle-Zélande, développent à l'heure actuelle des formules qui se rapprochent d'une façon

ou d'une autre du modèle canadien. Cependant, l'originalité de BAnQ demeure, en ce qu'elle associe à deux pôles à vocation nationale une grande bibliothèque publique métropolitaine, dans un schéma de décloisonnement et d'interaction particulièrement propice à l'appropriation des savoirs par le citoyen.

Les grandes institutions documentaires seront de plus en plus appelées à se réinventer et à reformuler leur offre de services pour mieux répondre aux attentes de leurs usagers.

Depuis 2006, BAnQ a fait la preuve que la cohabitation des fonctions de bibliothèque et d'archives – et des professions qui leur sont associées – est non seulement possible, mais souhaitable et, même, profitable. ●

Octobre 2013